

La fin de l'année scolaire passée a été marquée par une campagne des Pouvoirs organisateurs et des directeurs de l'enseignement catholique auprès des responsables politiques pour s'opposer au projet de restreindre la libre utilisation des heures NTPP<sup>1</sup> dans l'enseignement secondaire. Celle-ci permet actuellement d'organiser prioritairement les heures de cours, mais aussi de nombreuses initiatives complémentaires bien utiles: bibliothèques, centres cybermédiés, services de médiation... Que font les écoles de ces heures, que d'aucuns prétendent "détournées"? Deux exemples parmi de très nombreux autres.

un projet  
à faire  
connaître?

redaction@entrees-libres.be

## FAIRE DU LIEN



Une fonction de médiateur menacée?

Photo: François TEFNIN

"Actuellement, nous utilisons environ 10% des heures en coordination. J'ai toujours joué cartes sur table avec les enseignants. Depuis plusieurs années, je donne au Conseil d'entreprise des informations très précises sur l'utilisation du NTPP. Les réactions sont, à peu de choses près, toujours les mêmes: «Il n'est pas normal de devoir utiliser des heures de coordination pédagogique pour ces types d'aide, mais comment faire autrement?». Il y a certes une position syndicale à défendre, mais l'attitude réaliste consiste à dire: on comprend le choix du collège, il n'a pas d'autre solution. Ainsi en va-t-il de la fonction de médiateur, qui ne pourrait plus être assurée si la diminution à 3% devenait effective, alors qu'elle est particulièrement utile dans notre établissement".

**Jean-Pierre MERGEAI**, directeur du Collège Saint-François d'Assises à Ans

"J'ai une formation d'éducateur spécialisé, et j'ai aussi donné le cours de formation humaine et civique. Cela va faire 4 ans que j'occupe cette fonction de médiateur qui consiste, en gros, à faire du lien, à canaliser les tensions, à insuffler de la créativité, à clarifier des problématiques. Notre établissement compte trois implantations. Dans chacune d'elles, on trouve un référent de site qui gère les problèmes en premier ressort avec l'éducateur. Il est important de ne pas laisser les petites ou grandes incivilités impunies. Nous avons mis au point une série d'étapes en fonction des situations. Quand les choses se compliquent, on peut faire appel à moi. Le médiateur se trouve, en quelque sorte, au point d'intersection de tout le monde dans l'école et peut être amené à aider tant les élèves que les enseignants, individuellement ou collectivement, en passant le relais quand c'est nécessaire au préfet de l'éducation ou à d'autres instances internes ou externes (PMS, services de médiation scolaire, asbl de type «Rebond», CEFA, etc.). Il m'arrive régulièrement d'aider les enseignants dans leurs contacts avec l'extérieur pour un projet précis, mais aussi au sein de l'école en intervenant, avec leur accord, auprès d'une classe particulièrement difficile. Dans ce cas précis, j'organise une rencontre entre l'enseignant et les élèves en terrain neutre pour parler de ce qui provoque les conflits. Nous bénéficions d'un lieu où peuvent s'organiser des réunions informelles, ce qui rend possible une certaine distance par rapport à l'école. Le système de médiation que nous avons pu mettre sur pied permet aux élèves de mieux comprendre leur situation et de pouvoir choisir, par exemple, de rester à l'école ou d'en partir en toute connaissance de cause. Nous avons aussi mis au point une procédure d'accompagnement des élèves qui arrivent en cours d'année, en travaillant avec l'enseignant concerné. Cela désamorce beaucoup de violences. Et tout cela est loin d'être suffisant! Il faudrait pouvoir être plus rapide, notamment dans des situations de groupe, avant que des faits de violence «anodins» ne dégénèrent. Il y aurait des améliorations à apporter aussi en matière de communication avec les enseignants, les éducateurs, etc. On pourrait sans doute aller plus loin... Un établissement comme le nôtre, qui accueille un public relativement défavorisé, a besoin d'une approche particulière, sur le plan social tout spécialement. Si nous perdons cette possibilité, les difficultés que nous avons connues au moment où l'école était en D+ risquent de ne pas tarder à ressurgir!".

**Jean-Marie BARBETTE**, médiateur

## CITOYENNETÉ ET DIVERSIFICATION

"Notre utilisation du nombre d'heures de coordination se monte à quelque 6%. S'il fallait les réduire à 3%, nous ne pourrions garder que le poste de sous-direction (nous n'avons pas les 600 élèves nécessaires pour y avoir droit), le responsable des salles informatique (80 à 100 ordinateurs, essentiellement regroupés dans trois salles informatique et à la médiathèque)... tandis que passeraient alors à la trappe: l'encadrement du Conseil des Jeunes, l'animation pastorale et les heures destinées à un fonctionnement optimal de la médiathèque. Deux enseignants m'ont remis récemment un projet très complet pour ouvrir celle-ci à temps plein, avec des animations adaptées à toutes les classes, et ce serait vraiment dommage de devoir le laisser tomber".

**Françoise FONTAINE**, directrice de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Laeken

"Un décret de la Ministre ARENA demande aux écoles de promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté, mais sans mettre de cadre précis ni donner de moyens spécifiques. Il faut donc bien trouver les moyens nécessaires quelque part, notamment dans les heures de coordination. Mon collègue et moi venons de soumettre à la directrice un projet destiné à permettre l'ouverture de la médiathèque à temps plein et la mise en place d'une cinquantaine d'ateliers proposés aux enseignants et aux élèves, en lien avec les programmes scolaires. Ils ont pour objectif de diversifier les méthodes d'apprentissage et de pousser les élèves à fréquenter davantage la médiathèque et à tirer un meilleur parti des ressources qu'elle propose, notamment en matière de recherche d'information et de documentation. Les projets d'animation, dont certains font appel au monde associatif, sont axés sur quatre thèmes: la communication interculturelle, l'apprentissage de la citoyenneté, l'initiation aux médias et les rapports Sud-Nord. Les enseignants ont bien souvent le nez dans le guidon. Il n'est pas évident de développer ce genre d'animations et de donner cours en même temps. De plus, un bon enseignant n'est pas nécessairement un bon animateur. Ce qui est intéressant, c'est de multiplier les approches et de travailler en complémentarité. Si grâce à des ateliers à la fois ludiques et interpellants, on peut faire prendre conscience aux élèves de certaines réalités et les réintéresser aux cours, pourquoi s'en priver? Il n'est pas facile, par exemple, d'aborder avec des élèves la notion de culture. Mais si on les place en situation de vivre un choc culturel, ils assimileront mieux le concept, ensuite. Cela me heurte toujours d'entendre des jeunes dire: «La politique ne m'intéresse pas!». Et quand on tente de leur expliquer en quoi cela consiste et l'importance des enjeux, on a du mal à faire passer le message. Alors que le fait de prendre part à un jeu comme «Le Sudestan»<sup>2</sup> (où ils sont ministres d'un pays et prennent des décisions économiques en fonction de facteurs multiples) ou «Les chaises»<sup>3</sup> (qui permet de visualiser les déséquilibres démographiques et économiques entre les continents) les amène à mieux comprendre une série de mécanismes".

**Jean-Loup CHEVALIER**, enseignant en sciences humaines, et également responsable de l'animation du Conseil des Jeunes et de la médiathèque de l'école, en collaboration avec un collègue

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Nombre Total de Périodes Professeurs: le nombre d'heures qui permettent d'effectuer les attributions des professeurs d'un établissement (et donc, d'en calculer le nombre).
2. Créé par le SCI (Service Civil International), dont l'objectif est la promotion de la paix, des valeurs de solidarité et de respect de l'homme et de son environnement, par le biais du travail volontaire.
3. Créé par ITECO (ONG qui forme des coopérants).

Photo: Guy LAMBRECHTS



L'utilisation de la médiathèque, réduite?